Nations Unies

FCCC/PA/CMA/2023/13

Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. générale
21 août 2023
Français
Original : anglais

Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
Cinquième session
Émirats arabes unis, 30 novembre-12 décembre 2023

Premier dialogue ministériel biennal de haut niveau sur le financement de l'action climatique organisé sous les auspices de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris

Note du Président

Résumé

On trouvera dans le présent document une synthèse du premier dialogue ministériel biennal de haut niveau sur le financement de l'action climatique organisé sous les auspices de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris, pendant la troisième session de cet organe. Cette synthèse a été établie par le Président de ladite session avec l'appui du secrétariat. Comme cela avait été demandé, le dialogue s'est appuyé sur les premières communications biennales soumises en application du paragraphe 5 de l'article 9 de l'Accord de Paris et sur le rapport de synthèse du premier atelier biennal de session consacré à cette question.

Merci de recycler

I. Introduction

A. Mandat

1. Mesurant l'importance que revêtent la prévisibilité et la clarté des informations relatives à l'appui financier apporté à la mise en œuvre de l'Accord de Paris, la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA) a décidé de convoquer, à compter de 2021, un dialogue ministériel biennal de haut niveau sur le financement de l'action climatique et a demandé à la présidence de la CMA de résumer, dans le cadre de la session pertinente, les conclusions de ces dialogues et de lui présenter ce résumé l'année suivant chaque dialogue[1].

B. Objet de la présente note

2. On trouvera, dans la section II ci-dessous, les messages clefs qui se sont dégagés du premier dialogue ministériel biennal de haut niveau sur le financement de l'action climatique ; dans la section III, des informations sur les travaux menés dans le cadre de ce dialogue, y compris les activités préparatoires, et, dans la section IV, un résumé des débats qui ont eu lieu au cours du dialogue.

C. Mesures que pourrait prendre la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris

3. À sa cinquième session, la CMA souhaitera peut-être prendre en considération la présente note en tant que contribution aux délibérations sur les arrangements se rapportant au paragraphe 5 de l'article 9 de l'Accord de Paris.

II. Messages clefs

4. Bien que les pays développés parties aient renforcé leurs engagements, s'agissant de fournir et de mobiliser des fonds pour l'action climatique, et les aient multipliés par deux dans certains cas, le montant total est encore insuffisant pour atteindre l'objectif collectif consistant à mobiliser 100 milliards de dollars des États-Unis par an pour le financement de l'action climatique d'ici à 2020. Toutefois, le plan de financement de l'action climatique consistant à mobiliser 100 milliards de dollars É.-U. (*Climate Finance Delivery Plan: Meeting the US$100 Billion Goal*)[2] définit une marche à suivre claire et prévisible permettant d'atteindre cet objectif dans les meilleurs délais et de le poursuivre jusqu'en 2025.

5. En vue de réaliser les transformations requises pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, il est nécessaire de passer d'une approche axée sur les projets à des approches programmatiques et sectorielles, qui pourraient être présentées dans le cadre des contributions déterminées au niveau national et des stratégies de développement à long terme à faible taux d'émission. La clarté des informations relatives aux fonds que les pays développés parties doivent mobiliser et fournir à l'appui de l'action climatique de manière prévisible, transparente et programmée à long terme est essentielle pour rehausser le niveau d'ambition de l'action climatique, renforcer cette action et accroître la confiance des pays en développement parties. Les premières communications biennales soumises en application du paragraphe 5 de l'article 9 de l'Accord de Paris ont contribué à préciser les contours et l'importance du financement que les pays développés parties devraient fournir à l'appui de l'action climatique, car des informations quantitatives plus détaillées, même s'il est parfois difficile de les communiquer, permettent d'améliorer encore la clarté des informations concernant cet appui et la prévisibilité de celui-ci.

[1] Décision 12/CMA.1, par. 1, 10 et 11.
[2] Voir https://ukcop26.org/wp-content/uploads/2021/10/Climate-Finance-Delivery-Plan-1.pdf.

6. Il faut accroître considérablement la mobilisation et la mise à disposition de fonds à l'appui de l'adaptation afin d'aider les pays en développement à s'adapter aux effets néfastes des changements climatiques et de parvenir à une répartition équilibrée des fonds destinés tant à l'atténuation qu'à l'adaptation. Les effets de plus en plus marqués des phénomènes météorologiques extrêmes sur la situation économique et sociale des pays en développement montrent qu'il est nécessaire d'accroître d'urgence le financement de l'adaptation, notamment sous la forme de dons et de prêts à des conditions concessionnelles, afin de ne pas alourdir la charge financière pesant sur des pays en développement déjà endettés.

7. Les pays développés ont, certes, pris des mesures pour améliorer l'accès au financement de l'action climatique, mais il faut faire davantage pour accélérer l'exécution des projets, notamment en supprimant les obstacles qui entravent l'accès au financement, en réduisant la longueur des délais entre la conception du projet, l'approbation du financement et le décaissement des fonds, et en faisant en sorte que les bailleurs de fonds destinés à l'action climatique mènent des actions plus concertées en adoptant des approches mieux coordonnées.

8. Les investissements du secteur privé jouent un rôle essentiel dans la mobilisation des fonds à l'échelle nécessaire pour combler le déficit de financement de l'action climatique. Les sources publiques de financement peuvent contribuer à réduire les risques liés aux investissements privés et à garantir la transparence et l'efficacité de la mobilisation du secteur privé, en particulier dans les secteurs qui attirent traditionnellement peu d'investissements privés.

III. Déroulement des travaux

A. Activités préparatoires

9. Le premier dialogue ministériel biennal de haut niveau sur le financement de l'action climatique organisé sous les auspices de la CMA s'est tenu le 8 novembre 2021, pendant la troisième session de la CMA. Ses travaux ont été conduits par le Président de ladite session avec l'appui du secrétariat. Ce dialogue était ouvert à toutes les Parties et à tous les observateurs participant à la session.

10. Conformément à la décision s'y rapportant[3], ce dialogue s'est appuyé sur les premières communications biennales soumises en application du paragraphe 5 de l'article 9 de l'Accord de Paris[4] et sur le rapport de synthèse du premier atelier biennal de session consacré à cette question[5].

B. Ouverture des travaux

11. Le dialogue était animé par Mme Amal-Lee Amin, Directrice de la stratégie climatique au sein de l'ancien groupe CDC, l'institution de financement du développement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. L'allocution d'ouverture a été prononcée par Alok Sharma, Président de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties (COP), de la seizième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP) et de la troisième session de la CMA, qui a souligné que le financement de l'action climatique était un pilier important de l'Accord de Paris et qu'il soutenait l'ensemble de l'action dans ce domaine.

12. Évoquant le plan de financement de l'action climatique, Alok Sharma a fait observer avec inquiétude que l'objectif consistant à mobiliser 100 milliards de dollars É.-U. n'avait pas été atteint en 2020 et a souligné qu'il devrait l'être au plus tard en 2023, 500 milliards de

[3] Décision 12/CMA.1, par. 10.

[4] Toutes les communications biennales sont disponibles à l'adresse suivante : https://unfccc.int/Art.9.5-biennial-communications. Voir le document FCCC/PA/CMA/2021/3 pour la compilation-synthèse des premières communications biennales.

[5] FCCC/PA/CMA/2021/5.

dollars É.-U. devant probablement être mobilisés au cours de la période 2021-2025. Il a également fait état du niveau record des contributions annoncées par les Parties au Fonds pour l'adaptation, qui s'élevaient à 232 millions de dollars É.-U., soit deux fois plus que les niveaux de mobilisation précédents.

13. Alok Sharma a souligné que, malgré le niveau record des contributions annoncées, il était nécessaire d'améliorer encore la prévisibilité et d'augmenter le montant des financements destinés à l'adaptation. Il a appelé les secteurs public et privé à déployer des efforts conjoints pour mobiliser des investissements à un niveau permettant d'aider les pays en développement et de rendre les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques.

14. Trois réunions-débats thématiques multipartites de haut niveau ont ensuite été organisées. La première, consacrée à **une meilleure prévisibilité du financement de l'action climatique**, était présidée par Barbara Buchner, Directrice générale de Climate Policy Initiative. Les intervenants suivants ont pris la parole :

a) Lyonpo Yeshey Penjor, Ministre de l'agriculture et des forêts du Bhoutan ;

b) Yasmine Fouad, Ministre de l'environnement de l'Égypte ;

c) Steven Guilbeault, Ministre de l'environnement et du changement climatique du Canada.

15. La deuxième réunion-débat, consacrée à **l'amélioration de l'efficacité et à l'accroissement du financement de l'adaptation**, était présidée par Anne-Marie Trevelyan, alors Secrétaire d'État au Ministère britannique du commerce international. Les intervenants suivants ont pris la parole :

a) Aiyaz Sayed-Khaiyum, Ministre de l'économie, de la fonction publique et des communications des Fidji ;

b) Agnes Kalibata, Présidente de l'Alliance pour une révolution verte en Afrique ;

c) Samantha Power, Administratrice de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) ;

d) Akinwumi Adesina, Président de la Banque africaine de développement.

16. La troisième réunion-débat, consacrée aux **tendances futures de la mobilisation du financement de l'action climatique**, était présidée par Dan Jørgensen, alors Ministre du climat, de l'énergie et des services publics du Danemark. Les intervenants suivants ont pris la parole :

a) Mari Pangestu, alors Directrice générale des politiques de développement et des partenariats de la Banque mondiale ;

b) Marsha Caddle, Ministre des affaires économiques et de l'investissement de la Barbade.

17. Les réunions-débats ont été suivies d'une séance plénière animée par Yasmine Fouad et Per Bolund, alors Vice-Premier Ministre et Ministre de l'environnement et du climat de la Suède, à laquelle ont participé 20 ministres, représentants d'États et représentants de haut niveau d'organisations ayant un statut d'observateur. Les intervenants ont indiqué de quelle manière leur État ou leur organisation avait renforcé ses engagements en matière de financement de l'action climatique au cours des dernières années et ont fait part d'annonces de contribution et d'initiatives nouvelles ou plus ambitieuses prévues pour faciliter la mobilisation du financement de l'action climatique (voir sect. IV. D ci-dessous). Les réunions-débats et la séance plénière se sont appuyées sur des questions destinées à structurer les débats, qui peuvent être consultées sur le site Web de la Convention[6], de même que le programme, les vidéos (Webcast) et d'autres informations relatives à ces réunions.

[6] https://unfccc.int/event/1st-high-level-ministerial-dialogue-on-climate-finance-under-the-cma.

18. Patricia Espinosa, alors Secrétaire exécutive de la Convention, a conclu le dialogue en formulant des observations finales, soulignant la nécessité de rehausser le niveau d'ambition de l'action climatique, de débloquer les fonds nécessaires à la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris et de continuer d'accroître le financement des mesures d'adaptation.

IV. Résumé des débats

A. Améliorer la prévisibilité du financement de l'action climatique

19. Les participants ont salué le plan de financement de l'action climatique, qui avait contribué à améliorer la prévisibilité et la transparence dans ce domaine, mais ont fait part de leur déception concernant le retard pris dans la réalisation de l'objectif consistant à mobiliser 100 milliards de dollars É.-U. Ils ont engagé les parties prenantes à accroître dans les meilleurs délais le financement de l'action climatique afin de dépasser l'objectif des 100 milliards de dollars É.-U., qui devrait être atteint d'ici à 2023 et dépassé à l'horizon 2025. Ils ont également demandé que les communications biennales à venir contiennent davantage d'informations quantitatives concernant le volume et l'évolution des financements nouveaux et supplémentaires de manière à améliorer la prévisibilité du financement de l'action climatique, tout en reconnaissant que les cycles budgétaires à court terme de nombreux pays développés rendaient difficile la communication d'informations détaillées sur le financement prévu de l'action climatique plusieurs années à l'avance.

20. Compte tenu de l'importance de l'adaptation pour les pays en développement, les participants ont souligné qu'il était nécessaire de parvenir, en matière de financement, à un équilibre entre l'adaptation et l'atténuation et de donner la priorité aux instruments tels que les prêts à des conditions concessionnelles et les dons. Ils se sont accordés sur la nécessité d'améliorer l'accès au financement destiné à l'exécution des plans et des projets nationaux et locaux en matière d'action climatique, en particulier dans le domaine de l'adaptation, et ont souligné qu'il fallait rendre le financement de l'action climatique accessible aux communautés locales. Tout en se félicitant du niveau record des contributions au Fonds pour l'adaptation annoncées lors du dialogue annuel des donateurs en 2021, ils ont également rappelé l'importance de la durabilité et de la prévisibilité du financement de l'adaptation.

21. Les activités de renforcement des capacités et la mise en place d'environnements favorables sont nécessaires pour aider les pays en développement, dont les capacités sont limitées en la matière, à accéder au financement de l'action climatique. La mise en place de procédures plus simples, plus équitables, mieux coordonnées et plus facilement accessibles contribuerait à garantir que les aides financières parviennent à ceux qui en ont le plus besoin.

22. Les principes directeurs de l'action collective décrits dans le plan de financement de l'action climatique pourraient contribuer à accroître l'efficacité et le volume du financement dans ce domaine. Les investissements du secteur privé ont certes un rôle important à jouer pour combler le déficit de financement de l'action climatique, mais la participation du secteur public est essentielle si l'on souhaite réduire les risques liés aux investissements et garantir la transparence et l'efficacité du financement mobilisé par le secteur privé.

23. Les participants ont souligné l'importance de la mise à disposition et de la prévisibilité de l'appui apporté en ce qui concerne l'exécution des plans d'adaptation et d'atténuation et le relèvement du niveau d'ambition en matière d'action climatique, lorsque l'objectif est de répondre aux besoins et aux priorités des pays en développement en matière d'action climatique décrits dans ces plans. À cet égard, ils ont fait observer qu'il fallait améliorer la prévisibilité et la transparence en ce qui concernait la contribution au financement de l'action climatique, en particulier dans le domaine de l'adaptation, et poursuivre l'examen des définitions du financement de l'action climatique. La mise en application d'une méthode transparente de mesure des financements privés mobilisés et de communication d'informations à ce sujet est essentielle pour accroître les investissements du secteur privé et pour renforcer la crédibilité et la confiance dans ce domaine. Les participants ont également rappelé qu'il importait de poursuivre les travaux visant à comprendre les besoins et les priorités des pays en développement dans le domaine de l'action climatique, et certains ont

fait observer que ces besoins et priorités étaient variés et qu'ils dépendaient fortement, dans certains cas, de la situation particulière des pays concernés.

B. Accroître le volume et l'efficacité du financement de l'adaptation

24. Les participants au dialogue ont souligné qu'il était nécessaire de prendre des mesures visant à accroître le volume et l'efficacité du financement de l'action climatique et à mettre ce financement à disposition des pays vulnérables. Ils se sont félicités de l'augmentation des contributions annoncées en faveur du Fonds pour l'adaptation et ont fait observer qu'il importait non seulement que les pays bénéficient de financements destinés à l'adaptation, mais aussi qu'ils intègrent l'adaptation dans l'ensemble du processus d'élaboration des politiques publiques afin de mieux répondre à leurs besoins et à leurs priorités.

25. Il faut accroître le financement des actions en matière d'adaptation et de résilience afin de parvenir à un équilibre entre celui-ci et le financement des actions portant sur l'atténuation. Les participants ont fait part de leurs préoccupations concernant les mesures faussant le fonctionnement du marché et les investissements non durables dans l'action climatique, perpétués par le maintien des subventions aux combustibles fossiles ; ils ont estimé qu'il fallait réorienter les flux financiers actuels vers des investissements plus respectueux de l'environnement.

26. Les participants se sont accordé à dire que, puisque les financements axés sur les projets risquaient de ne pas contribuer au renforcement de la résilience et favoriser des changements porteurs de transformation, il fallait passer d'une approche du financement axée sur les projets à une approche programmatique et sectorielle, car un appui à long terme était nécessaire pour parvenir à une telle transformation. Les Parties ont été encouragées à actualiser leurs contributions déterminées au niveau national et à élaborer des stratégies à long terme de développement à faible taux d'émission susceptibles de permettre à l'action climatique à long terme d'aboutir à une transformation.

27. Les participants ont examiné la portée et le volume du financement nécessaire pour disposer des technologies et des compétences requises et ont engagé les intéressés à intensifier les efforts visant à mieux comprendre les moyens de rendre plus efficace le financement de l'action climatique, notamment les actions visant à déterminer la proportion des flux financiers qui atteignent effectivement les pays en développement. Des exemples concrets d'actions en cours ont été présentés, notamment l'initiative Adapt Asie-Pacifique, qui aide les pays à acquérir des connaissances techniques, à élaborer des projets de financement et à renforcer les réseaux régionaux, et l'action du Programme d'accélération de l'adaptation en Afrique, qui vise à intensifier les mesures innovantes et porteuses de transformation en matière d'adaptation aux changements climatiques en Afrique.

28. Les participants ont rappelé le rôle essentiel des approches de financement public et de financement mixte dans l'augmentation du volume et l'amélioration de la rapidité de mise à disposition et de la prévisibilité du financement de l'adaptation, car ces approches permettaient de rehausser le niveau d'ambition, de parvenir à un équilibre entre le financement destiné à l'atténuation et celui qui était destiné à l'adaptation, et d'atteindre l'objectif des 100 milliards de dollars. Prenant acte du fait que le financement de l'adaptation prend traditionnellement la forme de dons, ils ont estimé qu'il était important que les secteurs public et privé mènent des actions conjointes visant à débloquer des fonds privés pour l'adaptation. Un exemple d'initiative de ce type qui a été mentionné est le mécanisme innovant permettant de concrétiser des avantages des mesures d'adaptation. Dirigé par la Banque africaine de développement, ce mécanisme vise à mobiliser des financements des secteurs public et privé, à stimuler les investissements dans l'adaptation aux changements climatiques, à réduire les risques dans ce domaine et à encourager les investissements du secteur privé. Il a été relevé que les initiatives de ce type devaient être transposées à plus grande échelle, même si cela pouvait être particulièrement difficile lorsque les investissements étaient peu importants et de natures diverses.

29. Les participants ont fait observer que la coopération entre les institutions financières multilatérales avait un rôle important à jouer pour faire en sorte que le secteur privé tienne ses engagements en matière de financement de l'adaptation. Toutefois, certains participants

ont souligné que l'appui fourni au moyen d'activités de renforcement des capacités et d'un accès amélioré aux technologies d'adaptation était tout aussi important qu'un appui financier accru.

C. Tendances futures en matière de mobilisation du financement de l'action climatique

30. Pour que les flux de financement de l'action climatique soient suffisants pour répondre aux besoins et aux priorités des pays en développement, il est important de mobiliser des volumes de financement plus importants provenant de toutes les sources, notamment pour l'adaptation. Il a été relevé que l'ensemble du système financier devrait jouer un rôle essentiel pour trouver des solutions à la crise climatique dans tous les pays.

31. Constatant le retard des mesures d'adaptation par rapport aux mesures d'atténuation, les participants ont souligné qu'il fallait intégrer des projets axés sur l'adaptation et la résilience dans les portefeuilles de projets en matière d'atténuation. En outre, constatant que les mesures d'adaptation avaient habituellement bénéficié d'un appui moins important que les mesures d'atténuation, les participants ont souligné qu'il était nécessaire de renforcer l'appui à l'adaptation et à la résilience des pays en développement afin de leur permettre de mieux se préparer aux phénomènes climatiques extrêmes. Un ministre a fait observer que certains des pays en développement qui contribuaient le moins aux émissions mondiales de gaz à effet de serre figuraient parmi les pays dont les contributions déterminées au niveau national étaient les plus ambitieuses.

32. Même si la réalisation de l'objectif des 100 milliards de dollars et l'augmentation du financement de l'adaptation étaient essentiels pour accroître la confiance des Parties, un large consensus s'est dégagé sur la nécessité de mettre l'accent non seulement sur le niveau de financement requis, mais aussi sur l'efficacité du financement et sur la question de savoir quelles actions permettaient de le porter au niveau requis. Parallèlement, la prise en considération des changements climatiques dans les plans de développement était un moyen de s'assurer que les financements pouvaient, parallèlement à l'action climatique, contribuer à la croissance au niveau local et à la réduction de la pauvreté.

33. Il est nécessaire de recourir à des investissements différenciés et à des sources de financement diverses pour financer les différents types d'action climatique, les dons et les prêts à des conditions concessionnelles jouant un rôle essentiel à cet égard. Le financement public accordé à des conditions de faveur joue un rôle dans la réduction du risque et du coût du financement. De même, les fondations et les organisations philanthropiques jouent également un rôle essentiel dans le financement de l'action climatique au moyen de dons et de prêts à des conditions concessionnelles. Une plateforme de financement mixte propose diverses sources de financement, réunies autour d'un objectif, de normes et d'exigences de transparence communs, afin de mobiliser des fonds provenant de diverses parties prenantes et de divers secteurs, permettant ainsi la mise en œuvre de projets modulables ayant un impact majeur et porteurs de transformation.

34. Les participants ont estimé que les droits de tirage spéciaux constituaient un outil puissant permettant de mobiliser des financements plus importants à long terme et à faible coût. L'exemple du programme Room2Run de la Banque africaine de développement, appuyé par le Gouvernement britannique, a été donné pour montrer que les banques multilatérales de développement devaient optimiser leurs bilans. Ce programme a aidé la Banque à gérer son bilan et lui a ainsi permis d'accorder des prêts destinés à des actions dans des domaines essentiels aux niveaux social et environnemental.

35. Les participants ont souligné que les sources innovantes continueraient à jouer un rôle important dans le financement de l'action climatique, les obligations et les garanties financières en cas de catastrophe étant des exemples de moyens possibles de renforcer considérablement l'aide financière. Le plan national de résilience de la Barbade, « Roofs to Reefs », qui vise à promouvoir les investissements écologiques et à renforcer la résilience financière au moyen d'instruments innovants en associant le recours à des assurances et l'émission de droits de tirage spéciaux, a été cité comme un exemple de mode de financement

novateur. Un ministre a souligné qu'il était essentiel d'engager des débats au niveau international concernant le financement destiné à faire face aux pertes et préjudices.

36. Les participants ont pris acte du fait que les ministères des finances, les banques centrales et les autorités de surveillance financière, voire l'ensemble du système financier, jouaient un rôle essentiel dans la mise en application de solutions permettant de mobiliser des fonds à grande échelle pour l'action climatique et de produire des effets globaux, touchant aussi bien les communautés les plus vulnérables que les plus grandes économies. Les pays devaient faire preuve de volonté politique et travailler en collaboration pour fixer des objectifs clairs à long terme en vue de réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre, de favoriser un développement résilient face aux changements climatiques et d'opérer les changements nécessaires en ce qui concernait les grandes orientations et les textes réglementaires. Les participants ont engagé les pays à entreprendre une réforme du système financier afin de répondre à l'urgence climatique.

D. Initiatives permettant d'exploiter et de stimuler les financements publics et privés

37. Un large consensus s'est dégagé sur la nécessité d'accroître le financement de l'action climatique afin de combler le déficit de financement et d'atteindre les objectifs à long terme de l'Accord de Paris. Il faut accroître considérablement le financement de l'action climatique pour atténuer les émissions mondiales et permettre aux pays de s'adapter aux changements climatiques en toute sécurité. Les annonces suivantes ont été faites concernant la mobilisation des fonds et des investissements destinés à l'action climatique et les mesures visant à faciliter l'appui au renforcement des capacités et l'assistance technique :

a) Un représentant du Danemark a confirmé que son pays s'engageait à mettre fin au financement public en faveur des combustibles fossiles ;

b) Un représentant de la France a annoncé le nouvel engagement pris par son pays en matière de financement de l'action climatique, qui consistait à mobiliser 6 milliards d'euros par an de 2021 à 2025 et à veiller à ce qu'un tiers de son financement total de l'action climatique soit consacré à l'adaptation. Il a indiqué que la France s'engageait de nouveau à mener une action globale en faveur de l'environnement en veillant à ce que 30 % des fonds consacrés à l'action climatique soient axés sur la biodiversité au cours de la période allant jusqu'à 2025. Il a également annoncé que la France s'engageait à contribuer à hauteur de 20 millions d'euros à l'action climatique dans les pays les moins avancés ;

c) Un représentant des États-Unis d'Amérique a annoncé que son pays s'engageait à verser 11 milliards de dollars au titre du financement public international de l'action climatique d'ici à 2024. Il a indiqué que le Gouvernement des États-Unis s'engageait à nouveau à lancer un plan d'intervention d'urgence pour l'adaptation et la résilience connu sous le nom de « PREPARE », et prévoyait de multiplier par six son financement de l'adaptation pour atteindre 3 milliards de dollars d'ici à 2024 dans le cadre de sa contribution globale au financement de l'action climatique. Il a par ailleurs souligné que le Gouvernement des États-Unis avait versé sa toute première contribution au Fonds pour l'adaptation et qu'il s'était engagé à faciliter l'accès à ces ressources financières ;

d) Un représentant des États-Unis a annoncé que le Département d'État des États-Unis apporterait un appui au « Climate Resilience in Adaptation Finance and Technology Transfer Facility », le premier fonds d'investissement privé axé sur le financement de l'action climatique en matière d'adaptation, et qu'il allouerait un financement au « Global Innovation Lab for Climate Finance » destiné aux incubateurs de nouveaux moyens de financement de l'adaptation. Il a annoncé l'appui des États-Unis à la coalition « Lowering Emissions by Accelerating Forest finance » (LEAF), partenariat public-privé unique en son genre créé dans le but de mobiliser les ressources du secteur privé afin d'appuyer les activités d'atténuation dans les pays en développement tropicaux et subtropicaux. En outre, les États-Unis, par l'intermédiaire de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) et dans le cadre des efforts visant à améliorer le financement de l'action climatique dans les pays en développement, se sont associés à la Jamaïque pour améliorer l'accès au financement dans ce domaine en mettant en application

les recommandations publiées par l'équipe spéciale chargée de la question de l'accès au financement de l'action climatique[7] ;

e) Un représentant du Japon a annoncé une contribution de son pays au financement de l'action climatique d'environ 70 milliards de dollars pour la période 2020-2025, soit 14 % de l'objectif des 100 milliards de dollars. Le montant de cette contribution sera à peu près le même chaque année, ce qui garantit la prévisibilité de l'aide fournie par le Japon. Le représentant du Japon a annoncé que son pays multiplierait par deux le montant de son aide à l'adaptation, pour atteindre 14,8 milliards de dollars, dans le cadre de ses efforts visant à augmenter le montant des financements sous forme de dons, et a fait part de l'engagement du Japon à augmenter le montant des prêts à des conditions concessionnelles prévoyant des taux d'intérêt faibles et de longues périodes de remboursement ;

f) Un représentant du Canada a confirmé que son pays s'engageait à multiplier par deux sa contribution au financement de l'action climatique afin d'aider les pays en développement à renforcer leur résilience. Il a annoncé que le financement total de l'adaptation fourni par le Canada représenterait au moins 40 % du total de ses flux de financement de l'action climatique. Dans le cadre de son financement de l'action climatique, le Canada allouera plus d'un milliard de dollars É.-U. à l'appui aux solutions fondées sur la nature et ayant des retombées positives sur la biodiversité ;

g) Alok Sharma a indiqué que le Royaume-Uni ainsi que 12 autres pays s'étaient engagés à prendre part aux travaux du Groupe des champions du financement de l'adaptation, qui promeut un équilibre entre le financement public destiné à l'adaptation et celui qui était destiné à l'atténuation.

---

[7] Voir https://webarchive.nationalarchives.gov.uk/ukgwa/20230105153630/https://ukcop26.org/cop26-goals/finance/.